

COMPTE RENDU de la REUNION du 19 juillet 2021

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Nelly BENEDICK, Geneviève MOULINIER, Danielle BRUVRY, Christine LEGUET
Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Jean-Luc LAMOUREUX, Dominique SAINT AVIT,

Excusés : Nicolas MONNEREAU,

Pouvoirs : Mme Colette STELLJES donne pouvoir à Mme Viviane DUVAL.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER

La séance débute à 20 h 41.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

➤ Délibération sur le financement du plan de zonage d'assainissement n° 2021-107

Mme le Maire s'est prononcée favorablement par délibération en date du 8 juin 2021 pour lancer l'étude de zonage d'assainissement. Le début des travaux est prévu pour le 1^{er} septembre 2021.

- Le devis présenté par la société Aqualis s'élève à 5 900 €, soit 7 080 € TTC.
- L'agence de l'eau Adour Garonne finance à hauteur de 50% soit 2 950 €.
- Le Département prend à sa charge 1 180 € H.T.
- L'auto financement de la Commune s'élève à 2 950 € TTC.

Les membres du Conseil votent POUR à l'unanimité.

➤ Délibération sur l'installation de l'éclairage public n°2021-108

Le projet d'éclairage public consiste en l'installation de boîtiers sur support, destinés aux éclairages et illuminations des festivités. Il s'agit de 7 boîtiers avec disjoncteurs aux normes sécurisées.

Il a été retenu l'offre de l'entreprise LAVANDIER EPC pour un montant de 1 848 € 89 HT soit 2 218,67 € TTC.

L'assemblée a validé à l'unanimité ce choix.

INFORMATIONS DIVERSES

Suite au vote pour l'achat d'un défibrillateur en date du 8 juin 2021, des travaux nécessaires pour son installation sont confiés à l'entreprise LAVANDIER EPC, pour un montant de 545,15 € HT soit 654,18 € TTC.

Le Conseil approuve ce choix.

Le projet de rénovation de la maison bleue suppose des diagnostics, recherche d'amiante, plomb, et parasites.

Cette tâche est confiée à la Sté SOCOTEC pour un montant de 1 190 € HT soit 1 428 € TTC.

Société SAS GIRONDE anti -nuisible :

1 curatif + 1 suivi préventif est nécessaire pour un montant de 900 € TTC.

Société ELIS

Prestation complète, un devis s'élève à 936 € TTC.

Convention de prêt de matériel avec cautionnement

Une caution de 100 € sera demandée pour le prêt de matériel.

Actualisation de l'arrêté de lutte contre les dépôts sauvages du 20 novembre 2014.

Mme le Maire indique qu'elle a transmis l'arrêté dans sa forme initiale.

L'assemblée valide ce texte.

La séance est levée à 22 h 04.